



SDEG 16

**Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz
de la Charente**

Angoulême, le 23 mars 2023

Monsieur le Maire

Commune de
16560 AUSSAC-VADALLE

Objet : travaux d'éclairage public

Commune : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Aussac - Rue du Chalet

Dossier SDEG 16 n° : 2023 - AE - 0136 - EP

Observation(s) : Ajout d'une applique dans halle couverte

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, concernant les travaux cités en objet :

- une lettre d'engagement de paiement,
- un devis.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous adresser un exemplaire de chaque document daté et signé afin que nous puissions commencer les travaux dans les meilleurs délais.

- une convention pour le versement de fonds de concours si vous souhaitez financer ces travaux en section d'investissement.

Je vous remercie de bien vouloir nous retourner les deux exemplaires de la convention dûment complétés et signés afin que le Président puisse les signer à son tour.

Le SDEG 16 reste à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Veuillez accepter, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER



SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



ECLAIRAGE PUBLIC

Lettre d'engagement de paiement

Références SDEG 16 :

Dossier SDEG 16 n° : 2023 - AE - 0136 - EP

Commune : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Aussac - Rue du Chalet

Observation(s) : Ajout d'une applique dans halle couverte

Je soussigné(e)

Collectivité :

m'engage à verser, au Comptable Public (PAIERIE DEPARTEMENTALE - Cité Administrative - 16017 ANGOULEME Cedex) et à sa demande, ma participation d'un montant de 741.81 euros dès la fin des travaux d'éclairage public cités en référence que j'ai sollicités.

Je note que dès réception du décompte général adressé par l'Entreprise au SDEG 16, un arrêté des comptes sera dressé par le SDEG 16. Au vu de cet état, un éventuel remboursement pourra être effectué par le SDEG 16 au profit de la collectivité.

A, le

Signature,

Lettre d'engagement de paiement à retourner, dûment complétée et signée, à l'adresse suivante :

SDEG 16, 308, rue de Basseau - 16021 ANGOULEME Cedex.

SDEG 16
 308, rue de Basseau
 16021 ANGOULEME Cedex
 Téléphone : 05 45 67 35 00
 Télécopie : 05 45 67 35 20
 E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
 Site internet : www.sdeg16.fr



ECLAIRAGE PUBLIC

(Convention : article 5 des statuts du SDEG 16)

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Valable jusqu'au 24 juin 2023

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Aussac - Rue du Chalet

Dossier SDEG 16 n° : 2023 - AE - 0136 - EP

Observation(s) : Ajout d'une applique dans halle couverte

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

Eclairage public	Montants
Annexe A - Travaux sur le réseau	6 484.16
Annexe B - Travaux d'installation	801.93
Annexe C - Travaux de géoréférencement	52.55
Annexe D - Economies d'énergie - Développement durable : travaux	441.12
Montant total HT	7 779.76
TVA 20,00%	1 555.95
Total général TTC en €	9 335.71

FINANCEMENT DES TRAVAUX	Montants
Financement du SDEG 16 - travaux sur le réseau (100% du montant HT)	6 484.16
Financement du SDEG 16 - travaux d'installation d'éclairage public (35% du montant HT)	280.68
Financement du SDEG 16 - travaux de géoréférencement (100% du montant HT)	52.55
Financement du SDEG 16 - économies d'énergie (50% du montant HT)	220.56
TVA récupérée par le SDEG 16 (100%)	1 555.95
FINANCEMENT PRIS EN CHARGE PAR LE SDEG 16	8 593.90
CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE	741.81

*Avis favorable de la Collectivité sur les travaux proposés et accord sur le montant de sa contribution,
 à AUSSAC-VADALLE, le
 Le Maire,*

- Date souhaitée de réalisation des travaux (*)

(*) : Si cette date de travaux est postérieure au 24/06/2023, un devis actualisé vous sera adressé.

- Le matériel d'éclairage public nécessite les délais de livraison suivants :

- 1 mois pour les luminaires routiers et les projecteurs,
- 2 mois pour les candélabres, mât et les luminaires peints,
- 3 mois pour les candélabres et mât peints.

- Ces travaux nécessitent un dossier de consultation.

- Ces travaux nécessitent une attestation de conformité (CONSUEL).

- Ces travaux nécessitent une (ou des) convention(s) de passage.

- Ces travaux nécessitent une déclaration de travaux.

Visa du SDEG 16 à réception du plan de financement

La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER



SDEG 16

Angoulême, le 23 mars 2023

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Annexe A au plan de financement

Travaux sur le réseau

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Aussac - Rue du Chalet

Dossier SDEG 16 n° : 2023 - AE - 0136 - EP

Observation(s) : Ajout d'une applique dans halle couverte

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

N° des prix	Désignation des ouvrages	Quantités	Prix unitaires	Montants HT
01.0021	Détection et géoréférencement de réseaux éclairage public ou TPC vides. (m)	10.000	4.10	41.00
Montant total HT :				41.00
Coefficient de marché (hausse) : 9.5 %				3.90
Montant total avec coefficient de marché :				44.90
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2021-04) (K=1.2) :				53.88
15.0003	Signalisation par alternat manuel. (heure)	7.000	159.50	1 116.50
15.0032	Pose de câble d'éclairage public sur façade. (m)	3.000	5.95	17.85
15.0033	Coquille de protection pour câble de branchement ou d'éclairage public sur poteau ou	2.000	91.18	182.36
15.0034	Peinture ou revêtement des câbles d'éclairage public sur façades ou en remontée. (m)	1.000	9.49	9.49
15.0041	Ouverture et comblement de tranchées réalisés en coordination. (forfait)	1.000	887.30	887.30
15.0058	Réfection de chaussée, de trottoir ou de sol en terrain privé réalisée en coordination.	1.000	707.30	707.30
15.0059	Déroulage de câble de terre éclairage public (m)	30.440	1.83	55.71
15.0062	Fourreau T.P. aiguillé en tranchée, Ø intérieur 75 mm. (m)	13.500	5.26	71.01
15.0071	Confection de mise à la terre. (U)	1.000	182.58	182.58
15.0073	Regard tous types et toutes dimensions. (U)	1.000	103.30	103.30
15.0074	Dispositif en fonte hydraulique pour fermer une réservation pour support amovible. (U)	1.000	132.13	132.13
15.0110	Câble cuivre RO2V avec vert/jaune 3 x 2,5 mm ² . (m)	30.440	1.50	45.66
15.0142	Coffret de distribution ou de dérivation d'éclairage public. (U)	1.000	126.18	126.18
15.0165	Porte fusible (U)	1.000	4.81	4.81
15.0166	Disjoncteur bipolaire 10A - 30mA. (U)	1.000	78.13	78.13
15.0219	Essais d'éclairage quel que soit le motif (installations sportives ou mises en lumières). (U)	1.000	557.36	557.36
15.1112	Utilisation de méthodes dites de "techniques douces". (U)	28.000	22.00	616.00
Montant total HT :				4 893.67
Coefficient de marché (hausse) : 9.5 %				464.90
Montant total avec coefficient de marché :				5 358.57
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2021-04) (K=1.2) :				6 430.28
Montant total HT des travaux d'installation d'éclairage public (Annexe A) :				6 484.16



SDEG 16

Angoulême, le 23 mars 2023

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Annexe B au plan de financement

Travaux d'installation

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Aussac - Rue du Chalet

Dossier SDEG 16 n° : 2023 - AE - 0136 - EP

Observation(s) : Ajout d'une applique dans halle couverte

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

N° des prix	Désignation des ouvrages	Quantités	Prix unitaires	Montants HT
01.0001	Etude tout type de réseau (U)	1.000	432.00	432.00
Montant total HT :				432.00
Coefficient de marché (hausse) : 9.5 %				41.04
Montant total avec coefficient de marché :				473.04
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2021-04) (K=1.2) :				567.65
15.0187	Boîtier de protection classe II pour luminaire à leds. (U)	1.000	90.09	90.09
15.0213	Mise en place d'un petit projecteur, d'une applique ou d'un hublot. (U)	1.000	88.20	88.20
Montant total HT :				178.29
Coefficient de marché (hausse) : 9.5 %				16.94
Montant total avec coefficient de marché :				195.23
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2021-04) (K=1.2) :				234.28
Montant total HT des travaux d'installation d'éclairage public (Annexe B) :				801.93



SDEG 16

Angoulême, le 23 mars 2023

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Annexe C au plan de financement

Travaux de géoréférencement

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Aussac - Rue du Chalet

Dossier SDEG 16 n° : 2023 - AE - 0136 - EP

Observation(s) : Ajout d'une applique dans halle couverte

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

N° des prix	Désignation des ouvrages	Quantités	Prix unitaires	Montants HT
15.1109	Géoréférencement de réseaux souterrains. (m)	30.440	0.88	26.79
15.1111	Géoréférencement d'un accessoire (m)	6.000	2.20	13.20
Montant total HT :				39.99
Coefficient de marché (hausse) : 9.5 %				3.80
Montant total avec coefficient de marché :				43.79
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2021-04) (K=1.2) :				52.55
Montant total HT des travaux de géoréférencement (Annexe C) :				52.55

**SDEG 16**

Angoulême, le 23 mars 2023

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Annexe D au plan de financement

Travaux d'économies d'énergie

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Aussac - Rue du Chalet

Dossier SDEG 16 n° : 2023 - AE - 0136 - EP

Observation(s) : Ajout d'une applique dans halle couverte

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

N° des prix	Désignation des ouvrages	Quantités	Prix unitaires	Montants HT
15.0366	Applique RONDO LED 2400 ronde - 20W - comprenant module détection PRO (ou équivalent) (U) [2050 lm - (flux sortant) - comprenant module détection PRO + préavis d'extinction ou de veille (champ de détection 360° - veille à 10% du flux - capteur de luminosité - temporisation à 3 minutes - 3000°K - IRC (Ra)>80 - classe I - IP66 - IK10+ (120 joules) - base fonte d'aluminium qualité marine - visserie inox inviolable - diffuseur polycarbonate clair satiné haut rendement - finition noir mat ral 9005 - référence (25232313) - garantie 5 an - SECURLITE]	1.000	423.91	423.91
Montant total HT :				423.91
Coefficient de marché (hausse) : 9.5 %				40.27
Montant total avec coefficient de marché :				464.18
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2021-04) (K=1.2) :				557.02
15.0213	Prestations à déduire Mise en place d'un petit projecteur, d'une applique ou d'un hublot. (U)	1.000	88.20	88.20
Montant total HT :				88.20
Coefficient de marché (hausse) : 9.5 %				8.38
Montant total avec coefficient de marché :				96.58
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2021-04) (K=1.2) :				115.90
Montant total HT d'économies d'énergie, développement durable (Annexe D) :				441.12

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEG 16
ECLAIRAGE PUBLIC

Entre les soussignés :

La Commune de AUSSAC-VADALLE,

- représentée par, (*), Maire,
- dûment habilité(e) par délibération du (*) du conseil municipal, d'autre part,

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16),

- représenté par Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président,
- dûment habilité par délibération du Comité Syndical n° 2020279CS0203 du 05 octobre 2020, d'autre part,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. - Objet

La présente convention a pour objet de définir, de manière concordante, les conditions de versement par la Commune d'un fonds de concours au SDEG 16.

2. - Nature des travaux

Les travaux qui génèrent le versement du fonds de concours sont les suivants : Travaux d'éclairage public – Aussac - Rue du Chalet – Dossier n° 2023-AE-0136-EP

3. - Plan de financement des travaux

Conformément aux statuts du SDEG 16 et à ses annexes, le plan de financement des travaux s'établit, comme suit :

Montant maximum HT des travaux	7 779.76 euros
Montant maximum du fonds de concours (75% du HT)	5 834.82 euros
Montant maximum de la participation de la Commune	741.81 euros
Montant maximum du fonds de concours à verser par la Commune au SDEG 16	741.81 euros

4. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée des travaux cités à l'article 2 et de leur règlement financier. Elle prendra fin à la date de versement du solde des sommes dues par la Commune de AUSSAC-VADALLE au SDEG 16.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente convention peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Le (*)

Le Maire

..... (*)



Le Président,
Jean-Michel BOLVIN
Président de l'Association des Maires de Charente

Note :
L'article L.5212-26 du CGCT permet aux Collectivités d'inscrire en section d'investissement (compte 204) tout ou partie des sommes qu'elles versent au SDEG 16 dans le cadre de leurs participations aux travaux d'extensions et d'effacement des réseaux ainsi que d'éclairage public. Les cotisations pour l'entretien de l'éclairage public restent en section de fonctionnement.

Les sommes versées par les Collectivités au SDEG 16 étant statutaires, « l'accord concordant » entre le SDEG 16 et lesdites Collectivités devra faire l'objet d'une convention à chaque opération.

Il est rappelé que le montant de fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée.